

## **i2i (Initiative « Innovation 2010 »)**

*Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif stratégique de créer, d'ici à 2010, une économie compétitive fondée sur la connaissance, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Peu de temps après le Conseil de Lisbonne, la BEI a mis sur pied un mécanisme de prêt spécial, l'Initiative « Innovation 2010 » (i2i), afin d'appuyer, grâce à ses ressources financières considérables, l'impulsion donnée par l'UE en matière d'innovation.*

Depuis le lancement de i2i en 2000, les prêts accordés par la BEI en faveur de projets d'investissement innovants se sont élevés à 34,8 milliards d'EUR, dont 10,7 milliards d'EUR pour la seule année 2005. L'objectif global quantifié est de prêter au minimum 50 milliards d'EUR au titre du programme i2i pendant la décennie en cours, ce qui fait de la Banque l'un des principaux acteurs dans ce domaine.

Les prêts de la BEI sont concentrés sur trois grands secteurs :

- la recherche-développement et l'innovation (RDI) – investissements du secteur public et du secteur privé dans la recherche et la création de pôles d'excellence et de centres de recherche universitaire, et investissements en aval ;
- l'éducation et la formation – appui à l'enseignement universitaire par l'amélioration de l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie ; intégration de la recherche dans des projets relatifs à l'enseignement supérieur ; contribution au financement de la mise à niveau d'infrastructures informatiques ; promotion de la culture numérique et de l'enseignement en ligne ; soutien à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire ;
- la diffusion des technologies et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) – notamment la mise en place de réseaux fixes ou mobiles à large bande et les technologies d'accès, la création de réseaux de communications dans un certain nombre de secteurs (tels que la santé et les transports) et le développement de plates-formes de commerce électronique.

Le Fonds européen d'investissement – la filiale de la Banque – joue également un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. Il stimule l'esprit d'entreprise en investissant dans des fonds de capital-risque qui procurent des ressources sous forme de fonds propres aux entreprises innovantes de petite et de moyenne dimension. En 2005, le FEI a engagé 468 millions d'EUR en faveur de 24 fonds de capital-risque, ce qui porte le montant total de ses engagements de capital-risque à la fin de 2005 à 3,2 milliards d'EUR investis dans 217 fonds. Ces investissements ne sont pas inclus dans les activités de la Banque au titre de i2i, auxquelles ils viennent s'ajouter.

### **Innovation et croissance**

L'investissement dans la recherche-développement et l'innovation est l'un des deux piliers de l'Action européenne pour la croissance (l'autre pilier étant l'investissement dans les réseaux transeuropéens), lancée par le Conseil européen en 2003. L'objectif est de renforcer le potentiel de croissance à long terme de l'Europe. De nombreux projets relevant de i2i servent également des objectifs de la politique communautaire autres que l'innovation et l'amélioration de la compétitivité.

Surtout, le volet « prêts i2i » de la BEI contribue au renforcement de la cohésion économique et sociale, qui fait après tout partie des objectifs de Lisbonne en tant que corollaire de la création d'une économie compétitive fondée sur la connaissance, et qui correspond au principal objectif de la Banque. La création de pôles d'excellence ou la mise en place de réseaux à large bande dans les régions les moins favorisées de l'Union européenne sont essentielles si l'on veut garantir aux citoyens européens l'accès aux nouvelles technologies dans un monde en mutation. Elles contribuent à compenser la tendance à la concentration des investissements dans les régions les plus prospères de l'UE. En conséquence, les deux tiers des prêts i2i accordés à ce jour par la Banque concernaient des projets situés dans les régions les moins développées de

l'Union, ce qui témoigne de la forte valeur ajoutée qu'apporte la participation de la Banque et de la volonté de cette dernière de susciter des transferts de connaissances au profit des régions de l'Union qui accusent du retard.

### **Recherche-développement et innovation**

Le Groupe BEI accorde la priorité aux projets qui favorisent les synergies entre les secteurs public et privé ou qui résultent de celles-ci. En effet, il est essentiel de mobiliser les efforts conjugués de ces deux secteurs pour atteindre l'objectif ambitieux d'investissement dans la RDI fixé par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002 (3 % du PNB de l'Europe d'ici à 2010).

Avec 44 prêts s'élevant à plus de 6,1 milliards d'EUR en 2005 (4,1 milliards d'EUR en 2004), le pilier RDI de i2i a représenté la majeure partie des prêts de la BEI. Les investissements en Allemagne ont joué un rôle important puisqu'ils ont drainé au total près de 3,2 milliards d'EUR qui ont servi à financer, entre autres, des activités de recherche dans trois centres scientifiques de premier plan en Bavière, la construction d'un site de recherche-développement et de fabrication de semi-conducteurs à Dresde et des activités de recherche dans des universités et des instituts universitaires de technologie en Basse-Saxe. Six cent cinquante millions d'EUR ont été investis en faveur de la recherche-développement dans les secteurs tchèque et slovaque de l'automobile.

Plus en amont, la BEI a participé au lancement de plates-formes technologiques et a soutenu leurs travaux. Ces plates-formes, lancées à l'initiative de la DG Recherche de la Commission européenne, servent de forum destiné à créer des liens entre les parties prenantes dans des secteurs technologiques innovants qui sont importants pour l'avenir de l'industrie européenne. L'un des objectifs fondamentaux à cet égard est de définir une vision et une stratégie communes en matière de technologie. À la fin de 2005, plus de 20 plates-formes avaient été créées. Les plus avancées (par exemple celles dont les activités sont centrées sur la technologie « hydrogène et piles à combustible », la nanoélectronique, la photovoltaïque, ainsi que sur les technologies relatives à la distribution d'eau et à l'assainissement) favorisent la mise en place d'« initiatives technologiques conjointes », dont le but est de promouvoir des projets prioritaires dont les besoins de financement seront importants.

### **Éducation et formation**

En 2005, la BEI a accordé 30 prêts, d'un montant total proche de 2,2 milliards d'EUR (1,7 milliard d'EUR en 2004), au titre de i2i pour financer des investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation. Au Royaume-Uni, la construction, la remise à neuf et l'entretien d'écoles primaires ou secondaires ont absorbé une partie substantielle des prêts de la Banque. En Écosse, 21 écoles primaires ou secondaires du North Lanarkshire, ainsi que 28 écoles situées à Argyll et Bute, seront construites et entretenues, toutes dans le cadre de partenariats public-privé. En Finlande, des écoles, des centres de soins sociaux et des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de prêts BEI pour un montant total de 255 millions d'EUR, tandis que 320 millions d'EUR ont été affectés à la rénovation et à la modernisation d'établissements d'enseignement supérieur en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne).

### **Réseaux de technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Les réseaux de TIC, instruments essentiels de la diffusion de l'innovation et de l'échange de données, ont bénéficié de près de 1,9 milliard d'EUR en 2005 (1,3 milliard d'EUR en 2004). Ces réseaux sont par définition des projets à grande échelle qui nécessitent d'importantes ressources financières. Ainsi, la mise en place de réseaux d'accès à large bande a absorbé 180 millions d'EUR en Autriche, près de 400 millions d'EUR en Espagne, 350 millions d'EUR en Italie du Sud et 500 millions d'EUR dans les Länder de l'Est en Allemagne.

Des prêts d'un montant plus modeste ont permis le financement de films ou d'émissions de télévision, secteur en faveur duquel les interventions de la BEI sont en progression régulière. Depuis le lancement de l'Initiative Innovation 2010, la BEI a co-financé 70 productions de films ou d'émissions de télévision à l'aide de prêts totalisant plus de 105 millions d'EUR. Les budgets globaux de production de ces 70 projets s'élèvent à près de 800 millions d'EUR. Conformément à l'objectif d'i2i, les prêts de la Banque soutiennent le secteur européen de l'audiovisuel afin de renforcer sa compétitivité internationale et de l'aider à relever les défis culturels et technologiques d'une économie mondialisée.

## Coopération avec la Commission européenne

La BEI coopère étroitement avec la Commission européenne afin de soutenir l'investissement dans l'innovation. Cette coopération est perceptible avant tout sur le plan de la coordination et du cofinancement d'initiatives au titre du programme-cadre de recherche de l'UE actuellement en vigueur, ainsi que dans le contexte de la préparation intensive du prochain programme-cadre qui couvrira les années 2007-2013.

Toutefois, malgré les efforts conjoints de la Commission et de la Banque, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, qui figurait à l'ordre du jour du Conseil européen du printemps 2005 à Bruxelles, a permis de constater que de nouveaux efforts des secteurs public et privé sont indispensables, faute de quoi l'Europe ne parviendra certainement pas à réaliser ses objectifs en matière d'innovation.

Afin de contribuer à accélérer l'investissement jusqu'en 2010, la BEI a mis au point une panoplie d'instruments d'ingénierie financière adaptés aux besoins et aux attentes des investisseurs. La combinaison d'aides non remboursables de la Commission et de prêts de la Banque joue un rôle important à cet égard. La BEI a également instauré un guichet spécial pour les entreprises de taille intermédiaire, lesquelles sont souvent très actives dans le domaine de l'innovation. Ce guichet est destiné à financer les investissements dont le coût total n'excède pas 50 millions d'EUR, en particulier dans des secteurs relevant de i2i. Par exemple, un prêt de 30 millions d'EUR a été signé en 2005 avec Investkredit pour financer des entreprises innovantes de taille moyenne en Pologne.

Pour continuer à accroître sa valeur ajoutée, la BEI a commencé à accepter des risques de crédit plus importants au titre des projets i2i en développant l'utilisation de son Mécanisme de financement structuré (MFS). Créé en 2001, le MFS sert à soutenir des projets prioritaires et des promoteurs qui n'ont pas valeur d'investissement, en affectant une partie de l'excédent de la Banque au provisionnement des risques de crédit plus élevés associés à ces projets. L'enveloppe actuelle du MFS (500 millions d'EUR, dont 100 millions d'EUR pour les investissements réalisés dans la région méditerranéenne au titre de la FEMIP) est pratiquement épuisée et la Banque proposera à ses organes de direction d'accorder une dotation supplémentaire en 2006.

## Accroissement de l'effet de levier des aides non remboursables de l'UE grâce au mécanisme de financement avec partage des risques

Dans le contexte du prochain programme-cadre de recherche qui couvrira la période 2007-2013, la BEI et la Commission européenne étudient actuellement de nouveaux moyens d'améliorer l'effet de levier des aides non remboursables de l'UE lorsqu'elles se combinent à des prêts BEI, conformément à la demande formulée par le Conseil européen du printemps 2005 à Bruxelles. Un mécanisme de financement avec partage des risques est actuellement mis en place à cette fin. Dans le cadre de ce mécanisme, la Banque utilisera des aides communautaires non remboursables, conjointement avec ses ressources propres, pour couvrir une partie des risques associés aux projets présentant un profil de risque plus élevé. La fraction correspondant aux aides de l'UE devrait permettre à la BEI d'accorder, sous la forme de prêts en faveur d'investissements européens à risques dans la RDI, un montant supplémentaire égal à six fois celui de ces aides non remboursables. Suite à l'accord du Parlement européen et du Conseil, le mécanisme de financement avec partage des risques devrait devenir opérationnel en 2007. Il sera ouvert à tous les partenaires participant à de grands projets de RDI ayant une forte dimension européenne.

Le Fonds européen d'investissement intensifie également ses efforts à l'appui de la Stratégie de Lisbonne. Au titre du « Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité » proposé, qui couvre la période 2007-2013, le FEI gèrera la mise en œuvre du programme « Esprit d'entreprise et innovation », dont la Facilité pour une croissance élevée et pour l'innovation constitue une composante importante. Cette facilité mobilisera des capitaux privés pour des PME dont les besoins de fonds varient entre 200 000 EUR et 2,5 millions d'EUR.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : [www.bei.org](http://www.bei.org).

Contacts pour la presse : Bureau de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89  
Questions générales : Infodesk de la BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91